

Nouvelle-Écosse.—La superficie de la Nouvelle-Écosse est de 20,402 milles carrés dont 16,274 sont classés comme terres boisées et 93 p. 100 de celles-ci sont considérées comme productives. Dans l'ensemble du Canada, 91 p. 100 des terres boisées sont la propriété de la Couronne, du chef des gouvernements fédéral et provinciaux, mais, en Nouvelle-Écosse, environ 22 p. 100 seulement appartiennent à la Couronne.

Les terres provinciales de la Couronne sont administrées par le ministère des Terres et Forêts avec le concours de forestiers et de gardes-feu. De même, des professionnels aident l'industrie forestière dans l'administration des terres boisées d'appartenance privée. Le ministère voit à l'application de la loi sur les terres et forêts et est chargé de l'extinction des incendies de forêt sur toutes les terres quel qu'en soit le régime foncier. La détection des incendies est facilitée par un réseau de 30 tours d'observation et un service de surveillance aérienne tenu en liaison avec les véhicules routiers et le centre par téléphone et par radio. Des équipes de pompiers bien outillés, ainsi que des gardes-feu, sont postés dans toute la province.

L'industrie forestière est de première importance dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il y a quelque 500 scieries de toutes dimensions, une usine de papier journal, deux usines de pâte mécanique et une de pâte chimique. Ces usines, ainsi que les entreprises de bois à pâte pour l'exportation, d'étais de mine, l'industrie des boîtes et barils et d'autres industries, ont produit 250 millions de pieds mesure de planche et environ 550,000 cordes de bois rond en 1963. D'autre part, plusieurs grandes scieries fixes à fort rendement, récemment établies, sont équipées pour produire des copeaux à pâte à partir des résidus de sciage. On a fait des progrès énormes quant à l'utilisation des dosses, délignures et rognures; l'équivalent de quelque 60,000 cordes de bois a été transformé en copeaux à pâte.

Le reboisement se pratique activement depuis plusieurs années. Bien que cette œuvre ne soit pas aussi importante qu'en d'autres parties du pays, elle s'étend à des régions où les conditions de régénération naturelle ne sont pas aussi favorables. Il y a six pépinières en activité ici et là dans la province. Les programmes d'aménagement forestier comprennent la construction de routes d'accès aux terres boisées de la Couronne et l'amélioration des peuplements, en vertu d'une entente fédérale-provinciale. Le bois d'œuvre, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication et l'abattage est soumis aux recommandations des forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des abattages expérimentaux se poursuivent sur les terres de la Couronne.

Des recherches forestières sont effectuées par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation* (voir p. 406). Les investigations portent sur l'amélioration des peuplements, les méthodes de coupe et l'activité des insectes et des maladies des arbres. Les projets de propagande comprennent une active campagne de prévention des incendies, un programme de projections cinématographiques dans les écoles, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, l'expansion de l'industrie des arbres de Noël et la rédaction d'articles pour diffusion générale et pour les journaux et les revues.

Nouveau-Brunswick.—Environ 86 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne du chef de la province. Environ 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral, et le reste appartient à des particuliers. Le rapport d'un inventaire provincial des forêts, faisant partie d'un inventaire national, a été publié en 1958. Le volume total de bois marchand est estimé à 16,900 millions de pi. cu. (71 p. 100 de résineux et le reste, de feuillus).

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du ministère des Terres et des Mines, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, de la colonisation, des parcs provinciaux, et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est en